Système d’infiltration Infiltration Line : « Gérer autrement les eaux de pluie dans le jardin, de manière évolutionnaire et non révolutionnaire ! »

L’infiltration est bénéfique à la nappe phréatique et empêche les eaux de pluie de saturer les égouts, bien souvent vieillissants, avec les inondations qui en résultent. Chacun d’entre nous peut apporter sa contribution pour empêcher cela. D’un point de vue législatif, nous sommes confrontés à de plus en plus d’obligations visant à équiper notre terrain de dispositifs de rétention et d’infiltration. Grâce au système d’infiltration ACO Garden Infiltration Line, les eaux de pluie sont gérées de manière intelligente et pratique.

**Les avantages**Cette solution complète va changer la manière de gérer les eaux autour de la maison, sans avoir d’impact sur l’aspect visuel du jardin moderne. Ce dernier est aujourd’hui aménagé en chambres, allant de zones de gravier et de gazon non revêtues à des zones dures pavées et recouvertes de pierres bleues. De nos jours, nous ne laissons plus couler dans le gazon les eaux pluviales provenant de surfaces revêtues plus larges. Si tel était le cas, la conséquence, déjà prévisible, en serait un bourbier impraticable pouvant même endommager les fondations de la terrasse. En outre, nous conservons le côté luxueux du jardin. Aujourd’hui, les architectes conçoivent la terrasse comme si c’était le prolongement du sol du living, sans seuil, ce à quoi les personnes avec un handicap physique aspiraient depuis des années. Les caniveaux collectent les eaux des fortes pluies. La pluie s’infiltre ensuite dans le sous-sol du jardin, c’est le côté évolutionnaire du produit. ACO n’adopte pas la théorie révolutionnaire affirmant que l’on doit faire couler l’eau à la surface. Le jardin devrait alors plutôt être aménagé en relief ou avec des petits étangs non-recouverts. Un vrai danger pour nos enfants ! De plus, les parcelles de construction sont de plus en plus petites. Nous risquons ainsi de devoir renoncer au peu de gazon à hauteur égale qu’il nous reste dans le jardin. Grâce au système proposé par ACO, l’infiltration sera vite bien acceptée et les autorités n’en seront que ravis. Les avantages pour les architectes et les particuliers sont clairs. Par ailleurs, le système facilite également l’infiltration pour tous les entrepreneurs concernés. En Belgique, une maison est construite en différentes phases. D’abord, l’entrepreneur responsable du gros oeuvre place un système d’infiltration derrière la citerne à eau de pluie à l’avant de la maison. Ensuite, dans le jardin à l’arrière, un autre entrepreneur place plusieurs années après une ligne à laquelle l’abri de jardin et la terrasse sont raccordés. Chacun est responsable d’une seule phase de construction, le dimensionnement en est ainsi simplifié et facilité. De par sa simplicité, aucune connaissance préalable n’est requise pour manipuler le produit. Un système alternatif de caisses plus larges est également possible, mais dans ce cas, vous devez les construire vous-même et les enroule d’un géotextile. Faire poser les caisses et les envelopper d’un géotextile est cependant une solution plus onéreuse. En plus, avec l’Infiltration Line, le jardin n’est pas complétement retourné. Il s’agit d’un vrai atout, en particulier lors d’une rénovation ou de l’ajout d’un bâtiment annexe.

**Comment fonctionne ce système précisément ?**C’est très simple. Introduisez les conduites venant du toit des annexes, de l’abri de voiture et du jardin, dans le sol, et raccordez-les aux blocs d’infiltration. Toute l’eau passe d’abord par une chambre de visite, les fines mailles du panier à saletés retiennent les feuilles des arbres et autres saletés. L’eau coule ensuite à travers la conduite perforée et est collectée dans la laine de roche spécialement conçue à cet effet. L’eau est ensuite relâchée peu à peu dans le sous-sol, de manière discrète.
La chambre de visite, elle, est rapidement accessible. Il est nécessaire de l’inspecter une à deux fois par an et de nettoyer le panier si nécessaire. L’entretien se limite à ça. Vous pouvez y raccorder le trop-plein de la citerne à eau de pluie obligatoire pour le toit central. Si celui-ci se trouve à un autre endroit, vous pouvez alors placer une autre ligne d’infiltration. Le raccordement à de grandes surfaces revêtues est une autre possibilité. La terrasse est ensuite nettoyée avec un produit écologique.

**Cas concret à Holsbeek : « Purement un choix pratique, une nécessité même ! »**
Pour les prescriptions techniques en matière d’infiltration, telles que le dimensionnement, ACO se sert de la nouvelle réglementation flamande du 5 juillet 2013 comme référence pour toute la Belgique. La Wallonie et Bruxelles n’ont en fait pas de réglementation précise à ce sujet. Cette réglementation prévoit une infiltration pour les toitures et les surfaces de minimum 40 m2 sur les parcelles de plus de 250 m2.

Situation :

Des habitants ont annexé une véranda à leur maison. Les eaux provenant de leur toit de 32 m2 ne doivent pas obligatoirement être infiltrées dans le jardin si l’on s’en tient à la réglementation. Il s’agit donc dans ce cas-ci d’un choix pratique, voire d’une nécessité. À l’arrière du jardin, il n’y a en fait aucun raccordement à la citerne à eau de pluie ni à l’égout. Il serait impensable de devoir tirer les tuyaux jusqu’au côté rue et les faire passer autours ou à travers la maison ! Il s’agit d’un énorme travail de démolition et l’installation nécessaire des tuyaux en pente vers la rue n’est techniquement pas facile à réaliser. De plus, cela impliquerait une augmentation considérable des coûts. Dans les vieux centres ville où se concentrent les maisons mitoyennes, une telle situation n’est d’ailleurs pas exceptionnelle. Pour le cas à Holsbeek, hors de la ville, le constructeur de la véranda avait longtemps réfléchi à une solution et avait proposé de collecter les eaux dans une citerne à eau de pluie pour une réutilisation dans le jardin. Cependant, en hiver, on n’arrose pas le jardin, la citerne risque alors de déborder rapidement. Vous pouvez aussi placer nos blocs derrière une citerne et y raccordez le trop-plein, mais le maître d’ouvrage réutilise déjà l’eau du toit central. En plus, une citerne à eau de pluie supplémentaire demande encore une fois un investissement, pas seulement pour la citerne mais aussi pour les conduites et le système de pompe. Quant à faire couler l’eau venant de la conduite sur la surface, ou un tonneau qui déborde, c’est aujourd’hui complétement dépassé.

**Combien de blocs sont nécessaires ?**1 bloc a une capacité de rétention de 112,8 litres et un système d’infiltration doit être dimensionné à 25 l par m2 raccordé. Pour une surface de toiture de 100 m2 par exemple, vous devriez en principe prévoir une capacité de rétention de 2 500 litres. Nous calculons de manière horizontale sur base des contours de l’habitation. Il en est de même pour un toit en pointe. Vous soustrayez néanmoins 1 500 litres car il y a une citerne à eau de pluie en aval obligatoire d’une capacité de 5 000 l, pour la réutilisation des eaux. Pour notre cas sans citerne, nous calculons 90 m² de surface, soit les 32 m² de la véranda, auxquels s’ajoute la grandeur maximale de la terrasse, 58 m². Si 40 m² de terrasse est placé d’ici 2 ou 3 ans, le dispositif sera déjà installé et surdimensionner ne pose aucun problème. Nous avons besoin de 20 blocs. Nous pouvons les placer sur 2 lignes, à deux mètres de distance l’une de l’autre. Dans le cas que nous avons choisi, le jardin est suffisamment profond pour placer tous les blocs sur une seule ligne.